



RéCAPituLons

Le journal des élu(e)s

Juillet 2011

Commissions Administratives Paritaires Locales n° 1, 2 et 3 de la DRFIP de Loire Atlantique

Examen des affectations locales filière fiscale

Les CAP Locales se sont réunies les 30 juin (n° 1 et n° 3) et 12 juillet (n° 2).

Au début des CAPL n° 1 et 3, une déclaration commune des élu-es a été lue :

« Les élu(e)s du personnel en CAP Locales 1 et 3 s'adressent à vous , solennellement, en ce début de séance, pour faire part de leur exaspération face aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs mandats.

Au fil des années, malgré nos interventions préventives et répétées en ce sens, nous constatons une dégradation des conditions de préparation de ces CAP: non respect des délais dans l'envoi des documents préparatoires, moyens mis à disposition, confection unilatérale des notes départementales sur les affectations locales.

S'agissant de ces dernières, jamais elles n'ont comporté autant d'erreurs que cette année. C 'est le cas notamment mais pas seulement, pour la liste des emplois vacants qui bien qu' indicative, se doit d'être néanmoins exacte dans un souci d'information équitable pour tous les agents.

Sur les délais de communication des documents, nous rappelons que le texte prévoit un délai d'au moins 8 jours avant la date de la CAP (article 7 du règlement intérieur). Cette année les projets d'affectation ont été diffusés aux élus le vendredi 24 juin à 16h15. Sans nos interventions véhémentes du jeudi 23 juin, on peut penser que les projets n'auraient été communiqués au mieux que le lundi 27 juin. De fait, compte tenu de l'heure, la totalité des élus n'en a pu en prendre connaissance que le lundi 27 juin au matin. Nous rappelons que les mouvements nationaux définitifs ont été publiés les 27 mai pour la catégorie C et le 10 juin pour la catégorie A.

Par ailleurs la situation des effectifs par service ne nous a pas été communiquée et l'état numéro 2 des renforts ne l'a été qu'hier à 16 heures !

Cette situation dégradée nous interroge fortement sur la question des moyens alloués par la Direction au service des ressources humaines pour la gestion des CAP, sur son encadrement et sur les priorités déterminées dans l'exercice des missions.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette situation ne permet pas aux CAPISTES d'appréhender, avant les CAPL, la globalité du dossier en débat. Cette situation rend plus difficile l'évocation des situations individuelles ou de services.

En toute responsabilité, nous avons, malgré tout , décidé de siéger aujourd'hui dans l'unique intérêt des agents.

Nous exigeons un changement radical sur la forme et sur le fond et ce à compter de la prochaine CAP traitant des affectations des contrôleurs. A défaut, cela serait de nature à compromettre fortement le dialogue paritaire.

Monsieur le Président, les élu(e)s du personnel comptent sur votre engagement pour faire en sorte qu'ils puissent exercer pleinement leur mandat». »

1/ CAP LOCALE N° 1 (Inspecteurs) :

des erreurs importantes ... des élus CGT qui veillent ... une CAPL qui remplit pleinement son rôle ... avant un coup tordu !

Contrairement à l'an dernier et suite sans doute à nos protestations, la situation globale des effectifs nous a été fournie : 134 emplois implantés au TSM pour 135 affectations ETP (Equivalent Temps Plein) soit un solde de + 1 jusqu'au 31/12 car 5 départs en retraite sont prévus entre le 1/1 et le 1/4/2012.

Depuis, nous savons que 2 vacances (promotion) peuvent intervenir dès le 1/9/2011.

De plus, certaines activités (syndicales notamment) ou positions (congé de maternité par exemple) ne sont pas prises en compte ce qui signifie que l'effectif réellement disponible (celui avec lequel les services fonctionnent réellement) se situe en dessous de l'effectif théorique !

Le projet de mouvement local publié le 24/6 comportait déjà une erreur grossière qui a suscité de nombreuses interrogations. Le projet rectifié a été transmis aux élu-es la veille de la CAP le 29/6 à 16 heures ! Néanmoins, nous avons pu en séance :

- nous étonner d'un changement d'affectation locale cette année (passage de titulaire à ALD) alors que nous avions soulevé la question l'an dernier (affectation d'un ALD sur un emploi de titulaire !) anticipant ... ce qui s'est produit cette année !
- soulever deux erreurs manifestes : une affectation prononcée sur un poste qui n'était pas vacant et un poste libéré non soumis au mouvement alors que le départ en retraite est connu depuis avril !

Face aux arguments avancés, l'Administration n'a pas opposé d'explications à ces erreurs ou omissions dont l'origine provient d'une mauvaise appréciation de la situation réelle des postes vacants. **On peut noter qu'un mouvement arrive en séance vicié par ce type d'erreur.**

Au total, nous avons recensé 10 erreurs ou omissions dans la note sur le mouvement local A !

L'administration n'a pu que reconnaître et déplorer ces erreurs commises tant dans la note que dans la confection du mouvement et a dû en tirer les conséquences : **4 affectations ont donc été modifiées. Les affectations des renforts (ALD) devaient du coup être réexaminées.**

M. PINEAU qui présidait la CAP a par ailleurs acté pour l'an prochain : l'élaboration d'un calendrier local indicatif dès connaissance des dates publiées par la Centrale (projet national, CAPN, suites), une réunion avec les élu-es en CAPL préalablement à la sortie des notes locales, la publication sur Ulysse des projets locaux (pour une égale information pour tous) qui devait prendre effet dès le mouvement B de cet été (NDLR : cela n'a pas été le cas !).

Les chiffres-clés du mouvement local 2011 :

12 arrivées de l'extérieur pour 5 départs vers l'extérieur soit un "solde" net de 7 arrivées

11 changements à l'intérieur du département : passage d'ALD ou EDRA sur une spécialité (GESCO, Direction ...)

7 affectations ALD département (contre 8 au 1/9/10)

2 affectations ALD Nantes (contre 3 au 1/9/10)

0 affectation EDRA département (suppression des 3 implantés au 1/9/10)

4 détachements (contre 6 l'an dernier)

Nous avons examiné de manière exhaustive les 28 fiches de vœux déposées afin de nous assurer que les règles ont bien été appliquées par la Direction. Les affectations ont toutes été prononcées sur la base de l'ancienneté administrative et on relève une affectation d'office.

Alors que 4 emplois de titulaires restaient vacants au 1/9/2010, un seul reste vacant au 1/9/2011 (BDV 3).

Nous avons évoqué ensuite quelques situations particulières.

Vote sur le mouvement local:	POUR	Parité administrative (3)
	ABSTENTION	CGT (1) SNUI-SUD (1) CFDT (1)

Un rebondissement : moins d'une semaine après la CAPL, la Direction a décidé soudainement et unilatéralement de modifier une affectation prononcée par la CAPL par le biais d'un détachement dont la pertinence reste à démontrer. Les élus l'ont appris par des collègues ! Après avoir joué tout son rôle, la CAPL a été victime d'un joli coup tordu ! Inutile de préciser que nous avons fait connaître illico presto notre point de vue à la Direction.

La CGT Finances Publiques était représentée par Franck MAINGUY ☎ 02.51.12.81.87 et François BARILLOT ☎ 02.51.12.81.88

2/ CAP LOCALE N° 3 (Agents C) :

Encore des erreurs ... et un gros couac !

Les chiffres-clés du mouvement local 2011 :

Effectifs C théoriques au TSM au 1/9/2011 : 388

Effectifs équivalent temps plein filière fiscale (hors domaine) : 387,10 (net du seul temps partiel)

Le solde effectif disponible/effectif théorique annoncé (sous réserve des incertitudes liées au temps partiel) à la date de la CAPL serait de - 0,30 agent

La réalité semble différente quand on tient compte des absences de toute nature.

21 arrivées de l'extérieur pour 8 départs vers l'extérieur soit un "solde" net de 13 arrivées

5 changements à l'intérieur du département

81 fiches de vœux (contre 110 l'an dernier) ont été examinées dans le cadre de la préparation de la CAPL.

31 affectations le 1er vœu; 3 sur le 2ème vœu ; 4 sur le 3ème vœu et 9 sur un vœu au-delà

32 demandes non satisfaites ; 1 affectation d'office ; 1 demande sans objet

48 agents ont obtenu un poste de titulaire, 36 agents sont affectés « renfort »

On recense 1 EDRA Pornic, 5 ALD Loire Atlantique et 1 détachement.

Comme lors de la CAPL n°1, l'administration par la voix de M. CHENEAU qui présidait la CAPL a regretté les difficultés rencontrées par les élu-es.

Les élu-es CGT ont dénoncé les suppressions massives d'emplois C et la situation en trompe l'œil, citant à l'appui les nombreux services en déficit (en espérant que les chiffres donnés soient bons car on en arrive à douter). Faut-il rappeler que les éléments fournis ne prennent pas en compte toutes les absences.

Nous avons encore eu droit à un florilège d'erreurs (agent en retraite depuis plusieurs semaines compté dans les effectifs, agent reçu contrôleur affecté en renfort sur le projet C, agent privé de la possibilité de faire une fiche de vœu car annoncé titulaire au lieu de renfort (heureusement pour la Direction sans incidence sur le mouvement), apparition à la dernière minute d'une affectation suite à un renoncement dont il n'avait pas été tenu compte lors de l'élaboration du projet et cerise sur le gâteau, le non respect de l'ancienneté pour une affectation pour des motifs contestés de manière virulente par les élu-es présents. Sur le fond, un gros couac et une première dans le genre !

Vote sur le mouvement local : CONTRE POUR	CGT (2) SNUI-SUD (3) CFTD (1) Parité administrative (6)
--	--

La CGT Finances Publiques était représenté par Patricia MASSON ☎ 02.51.12.87.30, Bernard HERCELIN ☎ 02.51.12.88.14 et Franck MAINGUY Expert ☎ 02.51.12.81.87.

3/ CAP LOCALE N° 2 (Contrôleurs) :

Pas de couac...mais pas de cocorico non plus !

Dans une déclaration liminaire, les élus CGT ont rappelé l'importance du niveau des suppressions d'emplois dans notre administration (20 000 en dix ans, soit l'équivalent de 10 directions de l'importance de la Loire Atlantique), leurs conséquences sur l'exercice des missions et le mal être au travail.

Ils ont dénoncé le fait que lorsque les agents parlent d'intérêt général, de service public, de respect à leur endroit et à celui des usagers, de travail bien fait, bref du sens qu'ils donnent à leur vie professionnelle, la réponse de la hiérarchie se faisait en termes de statistiques, indicateurs, marges de manœuvre à trouver, gains de productivité escomptés, mauvaise organisation du service à corriger.

Ils ont dénoncé l'illusion que représentent les plans de qualification de C en B dans la mesure où 500 postes de B n'étaient pas pourvus au niveau national à l'issue du mouvement de première affectation des contrôleurs, déficit que l'annonce récente de la Direction Générale de faire appel aux listes complémentaires était loin de combler.

Ils ont enfin déploré, comme les années précédentes, les mauvaises conditions de préparation de la CAPL liées essentiellement à la parution tardive du mouvement national, mais aussi au fait que la communication du projet local pour les ALD/EDRA/Détachement n'a eu lieu que la veille, par messagerie, à 18h08...ce qui ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble en lien avec la situation de chaque service.

Les chiffres-clés du mouvement local 2011 :

26 B arrivent de l'extérieur de la DRFIP et 9 en partent. Il y a 36 changements internes.

Sur 76 fiches établies, 44 collègues ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu et 7 sur leur deuxième. Il y a 5 demandes sans suite, le poste demandé n'étant pas vacant, et 8 affectations d'office.

34 agents sont ALD (21), EDRA (9) ou détachés (4).

Le TSM prévoit 336 agents mais compte tenu des temps partiels, des congés longue maladie et longue durée, **on constate néanmoins un déficit global de 12,6 emplois équivalent temps plein (ETP) pour les cadres B de la Filière fiscale hors missions domaniales, et de 15,4 ETP en incluant ces missions.**

Transformer des postes de C en postes B c'est une chose (13 collègues dans ce cas au mouvement cette année), mais si les postes n'augmentent que sur le TSM mais pas sur le terrain, c'est une fumisterie

Rappel : pour changer de structure (FIPER/FIPRO par exemple) il est obligatoire de participer au mouvement national. Pour n'avoir pas respecté cette procédure, 3 fiches de vœux d'affectation locale n'ont pas été examinées.

La règle de l'ancienneté a été complètement respectée pour le mouvement local B.

Le volume de l'état n°2 du mouvement local, celui des ALD, EDRA et détachements décroît légèrement, mais on ne peut exclure des « retouches » par voie de détachement à venir. La direction se gargarise de la baisse du nombre de détachements, mais se garde bien d'évoquer les détachements masqués que constitue la « cellule CSP Direction » composée de 3B et 1 A qui sont « mis à disposition » d'une structure non-officielle.

Cet état n'est pas soumis au vote de la CAPL et ne fait l'objet que d'une information.

Dans la gestion de la pénurie, Saint-Nazaire (- 8,1 ETP toutes structures confondues) est particulièrement « plus » en déficit de cadres B que les autres. Pour la direction, l'explication est simple : cette résidence n'est pas demandée. Sans vouloir cogérer la pénurie, nous constatons cependant qu'en matière d'affectation des 8 ALD 44, dont 5 originaires d'autres départements, la direction a fait le choix d'en positionner 6 à Nantes, en sus des 5 ALD Nantes.

Vote sur le mouvement local:	POUR la Parité administrative (5) ABSTENTION CGT (1) SNUI (3) CFDT (1)
------------------------------	---

La CGT Finances Publiques était représentée par Pierre-Yves GRELLIER ☎ 02.51.12.84.27 et Didier BRICHE ☎ 02.40.00.29.41.

4/ MOUVEMENT LOCAL GEOMETRES : 3 affectations ... 1 erreur !

En l'absence de CAPL pour ce corps, le mouvement local fait l'objet d'un examen en CTPD. Celui-ci s'est tenu le 5/7/2011.

*Les représentant-es de la CGT ont soulevé l'impossibilité d'affecter un collègue affecté ALD 44 au plan national sur un emploi de titulaire au plan local. **L'administration n'a pu que se rendre à l'évidence une fois de plus et a du modifier l'affectation en conséquence ... Décidément !***

Nous avons constaté que l'emploi implanté BRF Nantes (décision nationale) était de fait pourvu par un agent ALD et avons déploré qu'un emploi reste vacant à Saint-Nazaire. C'est pourquoi, nous avons voté contre ce mouvement.

Vote sur le mouvement local :	CONTRE	CGT (2)
	ABSTENTION	SNUI-SUD (4) CFDT (2) FO (2)
	POUR	Parité administrative (10)

Ce numéro de RéCAPituLons est consultable sur le site de la CGT Finances Publiques 44.

Cours-y vite, cours-y vite !

Pour y accéder suivre le chemin suivant:

Ulysse 44/ Vie pratique / Syndicats / La CGT Finances Publiques 44

Notre site est mis à jour de manière régulière. Il contient de nombreuses informations.

Nous contacter :

Local syndical Nantes Cambronne :

Téléphone 02.40.74.06.81 (en interne de Cambronne, seulement numéro de poste 66.89)

Télécopie 02.40.74.06.81

Local syndical Nantes Quai de Versailles

Téléphone 02.40.20.74.25

Mail : cgt.drif44@dgfip.finances.gouv.fr